

## **COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Séance du conseil municipal du 10 janvier 2022**

**COATICOOK, le 10 janvier 2022** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

#### **Informations générales sur les travaux de la Ville**

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés de la division voirie s'affairent au déneigement et à l'élagage dans le secteur de la courbe du chemin Riendeau ;
- Les équipes d'Hydro-Coaticook font l'élagage des arbres à proximité du réseau ainsi qu'au déplacement du réseau derrière l'ancien Canadian Tire ;
- Division des infrastructures, l'équipe poursuit ses efforts d'identification de raccordements inversés (branchement pluvial dans l'égout sanitaire et le branchement d'eaux usées dans l'égout pluvial) ;
- Division parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes procèdent à la préparation des surfaces glacées extérieures lorsque nécessaire, elles s'occupent également de l'entretien de la piste cyclable pour les marcheurs tout en préparant des travaux estivaux, d'entretien et de réparation des bâtiments.

#### **Loisirs**

Octroi d'une aide financière de 100 \$ au Conseil sport loisir de l'Estrie pour leur campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec - Estrie »

Le Conseil sport loisir de l'Estrie a présenté une demande d'aide financière pour leur campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux du Québec - Estrie ». Le conseil municipal est fier de supporter les efforts du Conseil sport loisir de l'Estrie.

## **Services extérieurs**

### Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Charles Pouliot pour l'entretien de la patinoire au parc Denis-Madore

La Ville de Coaticook désire assurer l'entretien de la patinoire et du bâtiment du parc Denis-Madore. Le conseil mandate monsieur Charles Pouliot pour l'entretien de la patinoire.

## **Administration et conseil**

### Nomination maire suppléant (double mandat)

Le conseil municipal doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois. Les élus ont désigné la conseillère, madame Sylviane Ferland, mairesse suppléante à compter du 1er février 2022. Madame Ferland est également désignée mairesse suppléante à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste.

## **Règlements**

### Adoption du règlement numéro 12-5 RM330-4 (2022) abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-3 (2020) et autres amendements relatifs au stationnement

En vertu de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement. La Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant afin de limiter la durée de temps sur la rue Jeanne-Mance entre les rues Court et Roy, côté ouest. Cette modification réglementaire fait suite à une demande des citoyens du secteur qui trouvent la situation actuelle, dangereuse.